

INVITATION

CHAMPIONNAT SUISSE D'ÉTÉ 2025 (OPEN)

1. Général

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom | Championnat suisse d'été (50 m) |
| Lieu | Lausanne |
| Genre de compétition | Championnat suisse |
| Date de la compétition | Du jeudi, 10 juillet au dimanche, 13 juillet 2025 |
| Tableaux des points | AQUA Point Scoring 2025 |
| Tableaux des points (Masters) | n/a |
| Tableaux des points (Handicapé) | n/a |
| Conditions de participation | Selon règlements 3.2.3, Le championnat suisse d'été est organisé dans la catégorie générale "Open". La catégorie d'âge Juniors (selon le règlement 3.1, Messieurs 16-18, Dames 16-18) ne sera pas organisée «Open». Tous les participants des clubs membres de Swiss Aquatics doivent être en possession d'une licence annuelle valable de Swiss Aquatics à partir de la date limite d'inscription et reconnaissent ainsi le Statut concernant le dopage (y compris les dispositions d'exécution) de Swiss Olympic. Tous les participants des clubs étrangers doivent, à partir de la date limite d'inscription, être en possession d'une licence valide délivrée par une fédération de natation reconnue par World Aquatics. |
| Licences | |

2. Installation de compétition et chronométrage

| | |
|-----------------------------|--|
| Installation de compétition | Vaudoise Aréna (VD) Chemin du Viaduc 14 1008 Prilly |
| Homologation | A |
| Piscine de compétition | 50 m 10 lignes à 2.5 m largeurs des couloirs 2.0 m profondeur température d'eau 25 -27 °C |
| Bassin d'échauffement | Bassin 25 m, 6 lignes |
| Chronométrage | Automatique, Omega QUANTUM |
| Plaques de touche | Des deux côtés du bassin |

3. Organisation

| | |
|------------------------------|---|
| Organisateur | Swiss Aquatics; Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen |
| Contact | Secrétariat Swiss Aquatics; swimming@swiss-aquatics.ch , 031 552 24 00 |
| Page d'accueil organisateur | https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/championnats-nationaux/championnat-suisse-dete/ |
| Club exécutif | Lausanne Aquatique |
| Personne de contact | Benjamin Stasiulis, directeur@lausanneaquatique.ch |
| Site web de l'organisateur | https://www.lausanneaquatique.ch/evenements/championnats-suisses-ete-de-natation |
| Représentante Swiss Aquatics | Marie-Claire Gurtner |
| Juge-arbitre (Head) | Alexia de Angelis |
| Juge-arbitre | Laura Sottile |
| Juge-arbitre | Sandra Marconi |

SUPPLIERS



NOSERGROUP



SWISSLOS



LOTERIE ROMANDE

PARTNERS

| | |
|-------------------------|--|
| Juge Office | Jasmine Fontana, Miguel Martinez, Evelyne Lea Kaeser |
| Starter AQUA Starter | Sandy Warth Mattia Bertschi |
| Traitement des données | SPLASH Meet Manager ; transfert des données Lenex https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings |

4. Règlements

Les règlements correspondants de la FSN sont applicables

| | |
|-----------------|--|
| Règlement 3.1 | Compétition de natation (RC-SW) |
| Règlement 3.2.3 | Championnats nationaux de natation ; Championnat suisse d'été (50 m) |

5. Règles de participation

Les règles de participation sont définies dans les règlements 3.1 et 3.2.3. En outre, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions ou de procéder à d'autres adaptations afin de pouvoir garantir un horaire optimal.

6. Programme

| | |
|--------------------|--|
| Ordre des épreuves | Selon annexe au règlement 3.2.3 Championnat Suisse d'été |
| Horaire | Selon document séparé „Horaire CS d'été“ Toutes éventuelles modifications d'horaire et/ou aux ordre des épreuves résultant du nombre d'inscriptions reçues sera annoncée après le délai d'inscription sur le site internet de Swiss Aquatics. |

7. Temps limites, frais d'inscription, frais d'inscription tardives et pénalités financières

| | |
|-----------------------------|---|
| Temps limites | Selon document séparé, „temps limites CS en grand bassin“ |
| Pénalités financières | La pénalité financière simple s'élève à CHF 20.- |
| Frais d'inscription | Épreuves individuelles CHF 20.--; relais CHF 30.-- |
| Frais d'inscription tardive | Épreuves individuelles CHF 60.--; relais CHF 90.-- |

8. Modalité d'inscription

| | |
|--|---|
| Adresse d'inscription | Fédération Suisse de Natation, Swiss Aquatics Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen swimming@swiss-aquatics.ch , +41 31 552 24 00 |
| Correspondance, confirmation d'inscription | Le fichier Lenex, la liste des inscriptions reçues et les 'Live Results' seront publiés sur le site internet: |

<https://www.swiss-aquatics.ch/leistungssport/swimming/swimrankings-swimstats/>

Une confirmation d'inscription ne sera pas envoyée. Les clubs sont tenus de contrôler les inscriptions via l'adresse du site internet mentionné ci-dessus et d'annoncer toute correction par email à l'organisateur. Le dernier délai pour les corrections est la date de la fin des inscriptions tardives.

Aucun envoi par courrier ne sera organisé.

<https://www.swimrankings.net/manager/>

| | |
|------------------------------|--|
| Inscription par Lenex | Par email avec un fichier en format Lenex, marqué par «SOSM2025-abréviation du club» |
| Délai d'inscription | Lundi, 30 juin 2025 24:00 |
| Délai d'inscription tardives | Lundi, 7 juillet 2025 24:00 |
| Corrections | Par Email jusqu'au délai d'inscription |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Meilleurs temps, attribution couloirs | <p>Dans toutes les compétitions, les éliminatoires, les séries secondaire, les finales et les séries principales se déroulent en principe sur tous les couloirs disponibles (0 à 9). Contrairement au règlement 3.2.3 Art. 1.1, les finales et les séries principales doivent être disputées sur 10 couloirs. Le Juge Arbitre peut procéder à des adaptations en concertation avec le délégué et l'organisateur.</p> <p>Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les listes des meilleurs de Swiss Aquatics en bassin 50 m. En enregistrant les inscriptions, ces temps sont transférés automatiquement des listes des meilleurs. Des inscriptions avec temps indicatifs par le club ne sont pas nécessaires.</p> |
|---------------------------------------|---|

Seuls les temps de référence de la période du 13 juillet 2023 au 30 juin 2025 sont pris en compte, pour les relais jusqu'au 13 juillet 2025 (prise en compte des résultats déjà obtenus lors de la manifestation en cours).

Pour les relais, le club doit indiquer avec l'inscription les noms des quatre nageurs qui sont sensés composer le relais. Pour chacun des quatre nageurs, le meilleur temps est automatiquement généré à partir de la liste des meilleurs, et le temps d'inscription du relais est le résultat de l'addition de ces quatre temps. Si le meilleur temps du premier nageur ainsi généré correspond à un "Lap Time", un malus de 0.5 seconde est automatiquement ajouté. Si le meilleur temps du deuxième, troisième ou quatrième nageur ainsi généré correspond à un temps nage lors d'une course individuelle ou comme premier nageur d'un relais, un bonus de 0.5 seconde est automatiquement déduit.

Le club participant doit annoncer tout temps manquant, meilleur que celui figurant dans la liste des meilleurs et tout cas particulier avant le délai des inscriptions tardives au secrétariat natation et la preuve doit être apportée sous forme de listes de résultats. Le secrétariat natation se charge par la suite d'insérer les temps dans les listes des meilleurs.

[Adaptation ultérieure des temps d'inscriptions et de nouveaux cas particuliers:](#)
Pour les épreuves avec classement au temps, les clubs sont dans l'obligation d'adapter le temps d'inscription, si, pour des raisons de (mé)forme actuelle du nageur/de la nageuse ou d'un changement de la composition du relais, le temps attendu à l'épreuve est plus lent que le temps d'inscription.

Le délégué de Swiss Aquatics peut, pour une composition de relais comparable, accepter un temps de relais déjà effectué à la place du temps obtenu par l'addition des quatre temps individuels.

Tout autre cas particulier est à justifier par écrit au plus tard à la veille de la compétition, 19 heures.

En outre, le délégué de Swiss Aquatics se réserve le droit de considérer d'autres critères supplémentaires que les temps d'inscription pour la composition des séries.

9. Distinctions

| | |
|-----------------|--|
| Titre | Selon règlements 3.2.3 |
| Médailles | Pour les nageurs nationaux classés aux rangs 1 à 3 dans le classement ouvert : or, argent, bronze Pour les nageurs internationaux classés dans les rangs 1 à 3 dans le classement ouvert : or, argent, bronze |
| Remise des prix | Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que leurs nageurs soient présents aux cérémonies protocolaires à l'heure et en tenue correcte (voir règlement 3.1 Compétition Natation, art. 7.10); |

10. Facture

Swiss Aquatics facturera aux clubs, après le championnat:

- les frais d'inscriptions et les frais pour les inscriptions tardives;
- les pénalités financières pour les temps limites non atteints et pour les absences au départ;

11. Autres dispositions

L'assurance est l'affaire de chaque participant(e). La FSN et l'organisateur du championnat n'offrent aucune couverture d'assurance en cas d'accident, de maladie, de vol ou de responsabilité civile et déclinent toute responsabilité.

En s'inscrivant, les clubs s'engagent à veiller à ce que :

leurs nageurs se présentent à l'heure et en tenue correcte à la cérémonie protocolaire (voir règlement de compétition natation 3.1, art. 7.10) ;les membres de leur équipe ne portent que des chaussures propres (semelles claires) dans la piscine couverte.

L'usage des chaussures doit être réservé exclusivement pour l'intérieur de la piscine.

L'intervention de photographes doit être autorisée par la déléguée de Swiss Aquatics, Marie-Claire Gurtner. Les demandes éventuelles doivent être adressées par e-mail à swimming@swiss-aquatics.ch avant le début des Championnats suisses.

Nous attirons votre attention sur le fait que le programme, l'horaire et les conditions d'admission peuvent être modifiés jusqu'au début de la manifestation. En conséquence, les inscriptions peuvent être refusées jusqu'au début de la manifestation.

Ni l'organisateur Swiss Aquatics Swimming ni le club exécutif ne peuvent être tenus responsables des frais d'annulation et/ou des frais supplémentaires liés au voyage, à l'hébergement et à la restauration.

Swiss Aquatics

Rolf Ingold

Chef compétitions

Administration Swimming